Montmédy
Terre d'histoire, ville d'avenir

République Française
Département de la Meuse
Commune de Montmédy

Arrêté n°183/2026

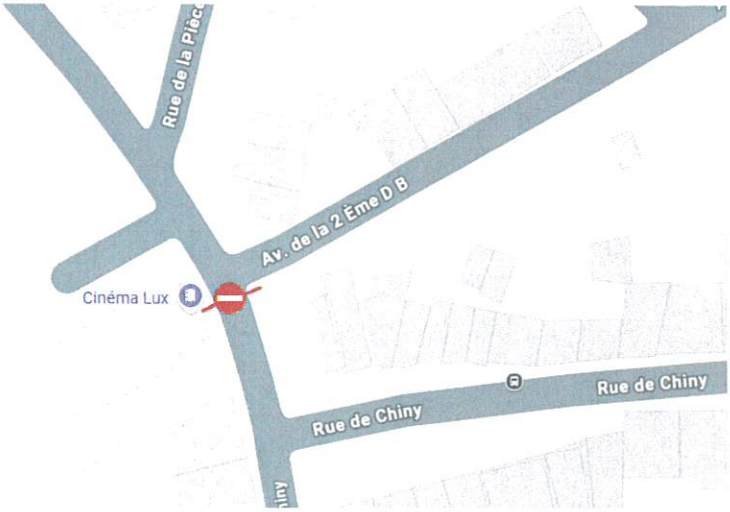
Objet : Circulation interdite de l'intersection rue du Général Leclerc et rue de Chiny

Le maire de la commune de MONTMEDY,

Vu le code de la route et notamment les articles R.44 – R.225 et R. 225.1 ;
Vu le Code de l'administration communale, notamment les articles L.2212.2 – L2213.3 – L.2213.5 et le 2512.13 ;
Vu le Code de la voirie routière **;**
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, portant instruction générale sur la signalisation routière ;
Vu la demande de l'entreprise THYCEA en date du 10 octobre 2026 ;

ARRÊTÉ

Article 1 :
Du 14 au 16 octobre 2026 :
La circulation des véhicules sera interdite à l'intersection de la rue de Chiny et de la rue du Général Leclerc, afin de permettre à l'entreprise THYCEA de réaliser des travaux sur le réseau d'eau.



Article 2 :
L'entreprise chargée des travaux devra mettre en place et maintenir une signalisation réglementaire conforme à la réglementation en vigueur pendant toute la durée du chantier.

Article 3 :
Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 4 :
Toute personne qui désire contester le présent arrêté peut saisir le Tribunal Administratif de Nancy d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à partir de l'accomplissement des mesures de publicité prévues à l'article 3. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision, recours qui doit cependant intervenir dans les deux mois si son auteur souhaite conserver la faculté d'exercer ensuite un recours contentieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 5 :
Ampliation du présent arrêté sera transmise :
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montmédy,
- à Monsieur le Directeur des services techniques municipaux,
- à l'entreprise THYCEA / SUEZ
- au SDIS 55

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son application.

Fait à Montmédy, le 9 octobre 2026

Le Maire,
Pierre LEONARD

MAIRIE DE MONTMEDY 55600

Mairie – 1, place Raymond Poincaré 55600 MONTMEDY
Tel : 03.29.80.10.40 – Mail : mairie@montmedy.fr